

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 4 juillet 2019**

**DCM N° 19-07-04-8**

**Objet : Fêtes de la Mirabelle 2019.**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

Les Fêtes de la Mirabelle 2019 se tiendront à Metz sur neuf jours du samedi 17 au dimanche 25 août prochain. Les festivités ont bénéficié en 2018 de nombreuses retombées médiatiques locales et régionales et se sont déroulées dans une atmosphère particulièrement festive, place d'Armes-J.-F. Blondel. Boostée par le festival Constellations de Metz, avec le parcours Pierres Numériques et la projection du mapping vidéo sur la cathédrale Saint-Étienne, la manifestation est bien ancrée dans le paysage culturel de notre territoire et accueille chaque année un grand nombre de Messins et de touristes.

Avec la mise à l'honneur du fruit d'or, le couronnement d'une Reine, le défilé de chars et son esprit d'ouverture et de partage autour des cultures traditionnelles, cette 69<sup>e</sup> édition conserve son identité et s'inscrit en même temps dans une volonté renouvelée de mettre en œuvre des fêtes populaires diversifiées autour d'une programmation artistique en lien avec la candidature de la Ville de Metz au réseau des villes créatives de l'UNESCO sur le volet créatif de la musique, outil fédérateur de partage et de convivialité.

Au cœur des festivités de la Mirabelle, le village situé place d'Armes-J.-F. Blondel proposera des concerts de haute tenue ainsi qu'une offre de restauration variée, imaginée avec la Fédération des Commerçants. Cette année, celui-ci sera composé :

- De chalets gourmands et food-trucks permettant de valoriser la mirabelle et de se restaurer auprès des commerçants, restaurateurs locaux et producteurs, avec des menus variés tout au long de la manifestation.
- D'une grande scène avec une programmation artistique et culturelle riche de plus de trente spectacles et concerts durant toute la semaine, des apéros en musique mettant à l'honneur des artistes de jazz, de grands spectacles chaque soir célébrant les cultures du monde en provenance de villes créatives de l'UNESCO (Athènes, Glasgow, Mexico...) et enfin des soirées prolongées jusqu'à minuit avec des concerts reflétant la diversité des genres musicaux actuels entre pop, rock, folk, électro et reggae.
- Des animations multiples chaque jour en continu : un dôme artistique interactif, point stratégique du Parcours Pierre Numériques, visible tout l'été, des jeux surdimensionnés

d'ici et d'ailleurs proposés par les ludothèques et, lors du premier week-end, des rendez-vous ludiques invitant chacun à construire son instrument de musique "Cultures du monde" et à venir en faire la démonstration, le jour de la clôture des fêtes.

- L'élection de la Reine de la Mirabelle le dimanche 18 août.
- Deux grands soirs de la Mirabelle, s'inscrivant dans le cadre du festival Constellations de Metz : un plateau d'artistes, le samedi 17 août, entre musiques actuelles et cultures du monde, ainsi que la soirée de clôture, samedi 24 août, en présence des artistes de renommée nationale, Clara Luciani et Kavinsky.

Le défilé de chars fleuris, placé sous le thème de la musique, se déroulera le 25 août. Neuf chars seront décorés par des associations messines invitées à parader dans les rues, accompagnés de formes musicales, pour se retrouver place d'Armes-J.-F. Blondel et célébrer la clôture des Fêtes autour d'un temps final festif aux couleurs de la culture brésilienne.

Le marché du terroir et de l'artisanat se tiendra pendant deux jours sur l'Esplanade, les samedi 24 et dimanche 25 août, assurant ainsi la promotion de nombreux métiers de bouche lorrains.

Le public aura accès en parallèle à l'ensemble de la programmation du festival Constellations de Metz, avec notamment la possibilité de découvrir les 3 parcours artistiques et les 56 œuvres d'art qui jalonnent 12 km au total et investissent 60 lieux patrimoniaux, ainsi que la diffusion de plusieurs séances du mapping vidéo "Morphosis", un spectacle très grand public où des milliers de personnes sont attendues chaque soir.

Les festivités se prolongeront avec les Montgolfiades au plan d'eau à compter du 28 août. Le meeting messin organisé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'apporter une subvention d'un montant total de 20 000 euros à l'APIMM pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades, subvention qui comprend les frais de participation liés à la sortie du ballon appartenant à la Ville de Metz ;
- 2) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la demande de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) d'organiser les Montgolfiades de Metz à l'issue des Fêtes de la Mirabelle,

**VU** la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle N°16C0140 signée en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 entre la Ville de Metz et l'APIMM, et l'avenant N°3 à la convention susvisée et acté par délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2019,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'APIMM d'un montant total de 20 000 € (vingt-mille euros) pour l'organisation au plan d'eau de la manifestation des Montgolfiades auxquelles participe le ballon de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19                      Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**